

personnes ont signalé l'existence d'un grave hiatus dans la collaboration entre l'État, le patronat et le salariat au Canada et en Europe. Il est à remarquer qu'en Europe, et notamment dans des pays comme la France et la Suède, on accorde une attention particulière aux employés de certains groupes d'âge, et notamment ceux dont il est question dans le projet de résolution à l'étude. Les employeurs et employés, répondant à l'initiative du gouvernement et appuyés par lui, étudient la dislocation économique et sociale qui découle du congédiement des travailleurs pour raisons de vieillesse ou autres.

Nous n'avons rien de semblable au pays, mais je n'en accuse pas le gouvernement. Je ne veux pas discuter de ce problème en m'inspirant de considérations de parti: il est trop important. Je cherche à l'aborder en constatant d'abord qu'il existe, qu'il n'est pas nouveau et que nous devons le résoudre. Les recommandations de la commission spéciale, que le conseil national de la productivité a déléguée en Europe, me font penser que nous y pouvons quelque chose pourvu que le salariat, le patronat et l'État étudient cette question de concert, non dans une atmosphère de méfiance et d'antagonisme, mais en se reconnaissant mutuellement le droit et le devoir de participer à l'industrie, avec la localité, et pourvu, aussi, qu'ils ne laissent de côté aucun des problèmes en cause, dont celui-ci est un exemple.

J'aimerais que le ministre du Travail donne l'impulsion à cet égard. Je sais qu'il s'y intéresse depuis un certain nombre d'années. Je sais qu'il aurait fait quelque chose depuis longtemps, à cet égard, n'eût été l'intransigeance de certains autres ministres qui se sont opposés à l'institution des rouages de coopération dont je viens de parler.

Je fais cette déclaration en connaissance de cause. L'honorable député de Parry-Sound-Muskoka secoue la tête en signe de dénégation. J'ose croire que ce n'est pas là un assentiment politique. Quoi qu'il en soit, il y a deux ans que le gouvernement s'est trouvé devant ce problème pour la première fois. Étant donné qu'il n'a rien fait à l'époque, j'espère que l'inspiration que lui a soufflée le rapport unanime de la commission spéciale en Europe, instituée par le conseil de la productivité, lui permettra de mettre en œuvre le mécanisme proposé pour attaquer le problème et beaucoup d'autres dont souffre notre pays et qui ont un rapport direct avec l'amélioration des relations entre les divers partenaires de l'industrie, amélioration qui, d'après moi, doit se traduire par celle des conditions économiques du Canada.

A mon avis, l'auteur du projet de résolution a rendu un service signalé à la Chambre

[L'hon. M. Martin.]

en attirant son attention sur l'existence d'un tel problème.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à m'associer à tous ceux qui ont félicité l'honorable représentant de Dollard pour avoir présenté la proposition à l'étude. Je reconnais avec le député d'Essex-Est que la résolution a été utile en ce qu'elle a servi à amener la question sur le tapis.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire remarquer qu'à mon sens, le ministre du Travail actuel a précisément donné suite à ce que préconisait le représentant d'Essex-Est. Depuis qu'il détient ses fonctions de ministre, il a pu reconstruire des directeurs d'entreprises et des syndicats ouvriers. Je reviendrai là-dessus, car il y a un nombre considérable de syndiqués dans ma circonscription, tout comme dans la circonscription que représente le député d'Essex-Est. Le ministre du Travail a pu s'entretenir avec les représentants du patronat et des syndicats, et, grâce à leur collaboration, examiner ces problèmes avec eux. Voilà la question qu'il importe, à mon sens, de poser, et à laquelle on doit apporter une réponse.

On a toujours peine à déterminer de quel côté du tableau joue le député d'Essex-Est. Mais j'aimerais lui demander si, à son avis, le gouvernement fédéral peut présenter une mesure législative pour donner suite à la résolution, et, dans le cas de l'affirmative, comment nous devrions nous y prendre pour appliquer pareille mesure législative? J'en reviens à l'argument que j'ai fait valoir au début de mon intervention. J'invite les députés à examiner les réalisations du ministre, à voir combien de différends, et parfois de malentendus, portant sur les heures de travail et sur les salaires, il a aidé à régler avec le patronat et le salariat. Depuis qu'il occupe ses présentes fonctions, il a fait plus que tout autre ministre du Travail. Voilà, j'en suis sûr, le genre de collaboration que préconisait le député d'Essex-Est il y a quelques minutes.

Qui a créé le Conseil de la productivité? Qui a élaboré le programme de formation professionnelle? Ces mesures, qui ont été d'un précieux secours, sont l'œuvre du gouvernement actuel. Monsieur l'Orateur, il ne me reste que très peu de temps, mais j'aimerais aborder une autre question. Le député d'Essex-Est reproche au gouvernement de n'avoir pas pris certaines mesures. Je voudrais lui montrer ce qu'il y a de plus triste à voir: je l'invite à venir dans la circonscription de Bow-River, à East-Coulee et à Drumheller, pour voir les gens qui étaient sans travail en 1956 et en 1957, et qui avaient été amenés dans ces localités par le gouvernement précédent. Ce sont ces gens qui . . .